

**30/04/2024 – Informations**  
**CPAM**



## L'utilisation de la carte Vitale



Votre carte Vitale simplifie vos remboursements et réduit leur délai de traitement. Elle est personnelle, confidentielle, gratuite et valable partout en France. Émise gratuitement dès l'âge de 16 ans, sans durée de validité, elle contient les informations nécessaires à la prise en charge des frais de santé.

### Présentez systématiquement votre carte Vitale à tout professionnel de santé pour :

un remboursement plus rapide, dans les 4 jours, et sans devoir envoyer de feuille de soin.

Pour mettre à jour votre carte Vitale, c'est très simple et rapide. Rendez-vous en pharmacie ou sur les bornes dans les points d'accueil de l'Assurance Maladie :

au minimum une fois par an, et à chaque changement de situation.

Pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

Vous pouvez aussi télécharger l'appli ameli dans l'App Store ou Google Play.



### Commander sa carte Vitale

Pour une première demande ou une demande de renouvellement suite à un vol, perte ou dysfonctionnement, la commande de carte Vitale se réalise depuis votre compte ameli, rubrique *Mes démarches > Ma carte Vitale > Commander ma carte Vitale*

Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](https://ameli.fr)



## Dépistage du cancer du col de l'utérus

Le 28 mai est la **Journée Internationale d'Action pour la Santé des Femmes**, l'occasion de sensibiliser au **dépistage du cancer du col de l'utérus**, maladie qui peut être évité grâce à deux interventions complémentaires : la **vaccination contre le HPV et le dépistage**.

**Grâce à ce test, le cancer du col de l'utérus peut être évité dans 9 cas sur 10.**

L'examen ne prend que quelques minutes. Il permet de recueillir des cellules au niveau du col de l'utérus. Ensuite le prélèvement est envoyé pour analyse.

Simple et gratuit, le dépistage du cancer du col de l'utérus se fait :

- tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans,
- tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans.

Ce dépistage se fait chez un professionnel de santé. Une **consultation auprès d'une sage-femme** peut se faire dans le cadre d'un suivi gynécologique, sans être enceinte.

La sage-femme peut aussi proposer la réalisation d'un test de dépistage durant la grossesse ou après l'accouchement.

**Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !**

---

**19/04/2024 – Réunion du  
Conseil Municipal le 25 avril  
2024**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

REUNION  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

---

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le *Judi 25 Avril 2024 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 18 Avril 2024



Le Maire,

André DESMEDT

**OBJET DE LA REUNION (2)**

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 4 Avril 2024
- AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLU<sub>i</sub> DE LA PORTE DU HAINAUT
- BAUX DE CHASSE – PARCELLE AP 18
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : INFORMATIONS

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

---

**16/04/2024 – Festival du  
Printemps 2024**

HASNON



**Nord**  
le Département est là



# Festival du Printemps

ET BROCANTE

en collaboration avec l'association **les sourires de Grand-Bray**

sur la place Zamenhof  
(de Grand-Bray)

**HASNON**

**DIMANCHE 21 AVRIL 2024 - de 8H à 16H**

**Ateliers gratuits pour les enfants**

**Concours des vélos fleuris**

**Présence de producteurs**

**Buvette et restauration sur place**

**Spectacle "Olivier, le petit jardinier" à 11h et à 14h**

**Distribution de crayons de couleur**



---

**16/04/2024 – Inscriptions au  
centre de loisirs estival  
2024**

# CENTRE DE

# Loisirs



HASNON



du 8 juillet  
au 31 juillet  
2024

ACTIVITÉS  
ET SORTIES VARIÉES



Le Nord  
fait ses Jeux !

du lundi au vendredi  
de 9h à 17h



3/15  
ANS



**INSCRIPTIONS à partir du 22/04**  
sur la plateforme cantine/garderie  
ou en Mairie d'Hasnon jusqu'au 14 juin

Brevet de Natation des enfants de 6 ans et plus à fournir.



<https://hasnon.reservations-en-ligne.fr/>



---

**16/04/2024 – Inscription à la  
colonie de vacances 2024**

HASNON



# TALMONT SAINT-HILAIRE *Vendée*



SÉJOUR  
DU 15 AU 21 JUILLET  
2024

 **Places limitées**

Merci de fournir  
**le Brevet de Natation**  
à l'inscription

**10/15  
ANS**

**Inscriptions en Mairie d'Hasnon**  
à partir du 22 avril 2024

---

**06/04/2024 – Informations  
CPAM**



---

**05/04/2024 – Sortie au Musée  
Grévin**

Sortie au

# MUSÉE GRÉVIN

dimanche 12 mai 2024

proposée par le CCAS d'Hasnon

HASNON



Ouvert  
à tout âge

de 5 à 15€  
en fonction de votre  
quotient familial

## PROGRAMME

Départ à 7h d'Hasnon, rendez-vous devant la Salle des Fêtes, rue Jean Jaurès.

Arrivée à Paris à 10h30 pour la visite du musée Grévin

Déjeuner et après-midi libres

Départ à 17h de Paris pour un retour sur Hasnon à 20h30.

Inscriptions en mairie avec votre attestation CAF de quotient familial.

**PLACES LIMITÉES et réservées aux hasnonais.**

---

**04/04/2024 – Paris Roubaix  
Juniors le 7 avril**

# PARIS – ROUBAIX Juniors

*dimanche 7 avril 2024*



**A la demande du commissariat de  
Police, aucun véhicule ne pourra  
être stationné dans les rues  
et trottoirs de 8h à 14h30 :**

rue Marcel Sembat, rue Jules Guesde,  
rue Olivier Deguise et route Nationale

**Sous peine de mise  
en fourrière**

**Merci pour votre compréhension**

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ST AMAND RIVE DROITE
COMMUNE
HASNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N 2023/102

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu l'article L22.12.1 du Code des Collectivités territoriales concernant les pouvoirs de police du Maire

Considérant qu'à l'occasion du passage du « *Paris Roubaix Juniors* » le **Dimanche 7 Avril 2024**,

Il y a lieu de prendre toutes mesures en vue de préserver la sécurité publique,

**ARRETONS**

- Article 1er :** Le Dimanche 7 Avril 2024, le « *Le Paris Roubaix Juniors* » est autorisé à circuler dans la commune d'HASNON selon les dispositions suivantes.
- Article 2 :** Venant de MILLONFOSSE, la course empruntera l'itinéraire suivant : Le CD 953, rue Olivier Deguise, rue Jules Guesdes, rue Marcel Sembat, direction HELESMES.
- Article 3 :** Le stationnement sera interdit sur le parcours du « *Paris Roubaix Juniors* » entre 8 h 00 et 14 h 30 et la circulation sera interdite durant le passage de la course.
- Article 4 :** Les services de Police, Gendarmerie, Pompiers et SMUR ne sont pas concernés à l'article 3.
- Article 5 :** La course cycliste sera encadrée par les forces de l'ordre et les organisateurs.
- Article 6 :** Les forces de l'ordre pourront procéder à l'enlèvement aux frais, risques et périls du propriétaire, de tout véhicule stationné hors des zones réservées à cet effet ou gênant la circulation.
- Article 7 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 28 Décembre 2023  
Le Maire,

André DESMEDT



---

**29/03/2024 – 200 ans ça se  
fête ! Chants anniversaire  
Julie-Victoire DAUBIÉ**

---

**28/03/2024 – Réunion du  
Conseil Municipal le 4 avril  
2024**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

REUNION  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 4 Avril 2024 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 28 Mars 2024



Le Maire,

André DESMEDT

**OBJET DE LA REUNION (2)**

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 25 Janvier 2024
- Subventions 2024
- Etat des taux d'imposition 2024
- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats du compte administratif
- Budget Primitif 2024
- Détermination du seuil d'amortissement
- Fonctionnement et recrutement CLSH
- Tarifs CLSH 2024
- CLSH / COLO : organisation et tarifs
- Approbation du rapport de la CLETC : réintégration de la commune d'Emerchicourt
- Baux de chasse : modification d'attribution parcelle AP 18
- Agence de Développement et d'Urbanisme : informations
- Protection Sociale Complémentaire (Information / débat)

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.